

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 4 juillet 2024

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
28/06/2024

Date d'affichage : **08/07/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, Mme Catherine LAMBLIN, M. Xavier GROSJEAN, Mme Patricia MAZET, M. Gilbert LEFFOND, M. Michel BOURGEOIS, Mme Virginie PERRON et M. Bastien CHARPIOT.

Absents excusés : Mme Cynthia COLOMBIANO

Invitée : Syrielle WILLERS, décoratrice

Secrétaire de séance : M. Michel BOURGEOIS

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- * Projet fresques (présence de Syrielle WILLERS)
- * Nouveaux branchements d'eau
- * Avis sur le droit de préemption communale d'une parcelle boisée
- * Adjudication vente herbe de la station de pompage
- * Demande achat terrain rue du Haut de Chenois
- * Désignation de l'agent recenseur en vue de la prochaine campagne de recensement de la population 2025
- * Décision modificative : budget COMMUNE
- * Décision modificative : budget EAU
- * Questions diverses

Objet de la délibération – Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 15/04/2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Objet de la délibération – Présentation du projet de décoration du mobilier urbain par Syrielle WILLERS

Le projet porte sur 3 lieux : le transformateur en bas du village, l'arrêt de bus vers la Mairie, le bâtiment du captage.

Syrielle WILLERS nous présente le projet :

- les peintures seront protégées par un produit spécial
- proposition de coût : arrêt de bus : 1 123€ / bâtiment du captage : 1 102€ / transformateur : 1 300€. **TOTAL pour les 3 projets : environ 3 200€.**

- La question se pose quant à l'accord de la SICAE EST pour le transformateur.

A 20h30, Syrielle WILLERS quitte la réunion. S'en suit une discussion quant aux choix et le principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le lancement du projet sur les 3 emplacements par :

7 POUR 1 ABSENTION

Objet de la délibération – Nouveaux branchements sur parcelles privées

- Demande de Benjamin LHUILLIER : M le Maire présente les 2 devis reçus de DELAITRE TP : le premier passant par le chemin des Hauts de Chenois à 5 145€ TTC et le second à 1 947€ TTC passant par la route de Soing.
- Demande de Bastien CHARPIOT pour l'EARL des Poulaines : le devis de DELAITRE TP est de 1835.40€ TTC
- Demande de Joël MONGIN : pour la maison sis 3 rue de la Plaine: le devis de DELAITRE TP s'élève à 1678.80€ TTC.

Si tous les travaux sont effectués par DELAITRE TP, le montant est de 4 551€ HT soit **5 461.20€ TTC**.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés valide les devis présentés dont le moins cher pour le branchement de M LHUILLIER et autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Objet de la délibération – Avis sur le droit de préemption communale d'une parcelle boisée

M le Maire informe le Conseil que M CHAUMONNOT via l'étude de Maître VERNIER souhaite vendre 3 parcelles de taillis cadastrée A18 (54a30ca), A38 (23a50ca) et A39 (19a30ca) pour un montant de 4 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil **refuse** le droit de préemption de la commune par :

7 CONTRE 1 POUR

Objet de la délibération – Adjudication vente d'herbe de la station de pompage

Le Maire expose les résultats de la consultation pour la vente de l'herbe du terrain communal de la station de pompage pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal déclare à l'**unanimité** Monsieur Benjamin L'HUILLIER adjudicataire pour son offre de 50 €.

Objet de la délibération – Demande achat terrain rue du Haut de Chenois

M le Maire informe le Conseil que M Sullivan MACHADO souhaite acquérir un terrain rue du Haut de Chenois, se trouvant ainsi en contrebas de son terrain actuel afin d'y construire un petit bâtiment de stockage et un verger.

Après en avoir délibéré, le Conseil **rejette** la demande de M MACHADO par

8 CONTRE 0 POUR 0 ABSTENTION

Au motif qu'un projet d'extension du lotissement est envisagé depuis la vente des premières parcelles construites. Les lots ont été dimensionnés dans ce but, les parcelles encore disponibles ne peuvent pas être découpées.

Objet de la délibération – Modification budget commune

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires, aux chapitres suivants d'après les conseils de la Trésorerie :

En FONCTIONNEMENT Dépenses : chapitre 023 : + 95 781.66 € **En INVESTISSEMENT : Recettes** : chapitre 021 : + 95 781.66€
Dépenses : article 2151 /21 : - 12 991.34€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** la décision modificative en votant les crédits ci-dessus.

Objet de la délibération – Modification budget EAU

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de déplacer des crédits budgétaires, aux chapitres suivants d'après les conseils de la Trésorerie :

Chapitre 011 article 61523 : - 609 €

Chapitre 67 article 673 : + 609 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** la décision modificative en votant les crédits ci-dessus.

Objet de la délibération – Questions diverses

- **Information sur le prix de l'eau** : la commune est en dessous du prix plancher pour obtenir des subventions du Conseil départemental. Il convient de programmer une délibération sur le sujet.
- **Relevés des compteurs d'eau** : Bastien CHARPIOT, Joël MONGIN, Michel BOURGEOIS, Patricia MAZET.
- **Recensement de la population 2025** : désignation de Stéphanie BLANC LARGEAU comme agent recenseur. Le recensement se déroulera du **16/01/2025 au 15/02/2025**.
- **Festivités du 14 juillet** : le pot du Maire sera servi à **11h00 à la salle des fêtes**.

Séance levée à 22h00
Le Maire, Joël MONGIN